

Au fil des berges

L’hiver. La sève se retire des arbres, les feuillages se dépouillent. L’eau, sous l’action du gel, se fige, se cristallise en d’infinies variations de formes : minuscules fleurs étoilées de la neige, dessins de givre sur les carreaux d’un appentis, formes et bulles emprisonnées dans la glace d’un étang ou d’un petit ruisseau. Magie d’un paysage transfiguré par un manteau de neige...

L’Hiver. C’est aussi le moment de préparer la prochaine saison : retourner la terre du potager, tailler les rosiers et les arbres fruitiers, préparer de nouvelles plantations.

Dans ce numéro, nous nous adressons particulièrement à toutes celles et ceux qui ont le privilège d’habiter le long d’un cours d’eau. Voici le message que nous voudrions leur communiquer: l’aménagement de leur propriété peut agir favorablement ou non sur le milieu naturel, maillon important du réseau écologique global. Comment planter son jardin ? Comment le gérer pour respecter les berges et la faune qu’elles pourraient abriter ? Des questions auxquelles nous tentons d’apporter des éléments de réponse positifs. Des pistes de réflexion qui devraient faire cohabiter dans la meilleure harmonie possible l’eau, les berges et la présence humaine.

Bonnes fêtes à tous !

Jean-Marie Flahaut
Président du Contrat de rivière

LES REMOIS

Un jardin au bord de l'eau

Votre jardin est bordé par un cours d'eau. Vous le voulez agréable et vert. Vous souhaitez en profiter pleinement jusqu'au bord de l'eau...Quoi de plus normal. Mais la présence du ruisseau et de ses berges peut être à l'origine d'ennuis voire de tracas. Parfois même plus que de plaisir (prolifération d'orties, eau polluée, érosion de la berge, ...)

Si le cours d'eau est propre, plus grande sera l'envie d'intégrer les rives et leur caractère aquatique dans l'aménagement du jardin. Il suffit d'opérer une transition entre la partie "sèche" et la partie plus humide, de la manière la plus naturelle possible.

Un diagnostic préalable est nécessaire : soit la berge et la rive côté jardin sont déjà naturelles, et on peut les maintenir telles quelles ; soit elles doivent être réaménagées en espace plus naturel. Une berge et une rive bien reconstituées permettent le même développement de la faune et la flore qu'une berge naturelle.

Cohabiter avec la nature

Un cours d'eau en bonne santé (eau propre ; parcours sinueux ; berges naturelles ; végétation aquatique et rivulaire sauvage) constitue un couloir ou corridor vert (bleu) où vivent quantité d'espèces animales et végétales de nos régions.

Malheureusement, parfois, les rivières et surtout les ruisseaux se révèlent être des canaux étroits, rectilignes et sans vie. Certains sont incorporés au réseau d'égouttage, ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui. Quant au riverain, il devrait pouvoir accepter que le cours d'eau soit relativement mobile. En effet, les méandres évoluent dans le temps par érosion (rive concave) et par dépôt (rive convexe). Ce type de mobilité est facteur d'un bon état écologique. Dans ce cas, il aura un pouvoir auto-épurateur bien plus élevé que si son cours est artificialisé. Le cours d'eau peut donc empiéter sur le domaine privé, par érosion justement.

Mettre en valeur un cours d'eau, c'est assurément participer au développement de la nature. C'est aussi améliorer l'attrait paysager, écologique et récréatif du jardin.



Jardin naturel en bord de Gette. Photo : C.R. Gette

Planter des arbres et arbustes ?

Outre leur aspect décoratif, les arbres peuvent jouer un rôle important dans la stabilisation des berges, lorsque les essences sont bien choisies. Les espèces les mieux adaptées sont le frêne, l'aulne glutineux et diverses espèces de saules. Ces essences supportent d'avoir les racines dans l'eau et ont l'avantage de pousser très vite, les saules pouvant reprendre à partir d'une simple branche piquée dans le sol. On choisira de préférence des variétés de chez nous. Le mode d'enracinement de ces espèces maintient efficacement les berges pentues lors des crues. Les racines dénudées et immergées constituent des zones abritées qui conviennent à de nombreux organismes, notamment certains poissons qui peuvent y frayer. Leur feuillage laisse passer la lumière contribuant ainsi à une diversité de vie aquatique.

Une berge et des rives fleuries ?

Si la berge descend en pente douce vers l'eau, un aménagement de plantes herbacées peut se révéler aussi judicieux que des plantations arborées.

De nombreuses espèces sont à la fois belles et bien adaptées pour fixer les

berges complètement dénudées, mieux vaut répartir des bouquets d'essences locales en différents endroits de la berge, au lieu de créer un alignement unique.

En crête de berge, ou à certaine distance du cours d'eau, certaines espèces indigènes se développent plutôt que d'autres. Ainsi, sur un sol limoneux plus ou moins humide, le chêne pédonculé, l'érable sycomore, la viorne aubier, le cornouiller sanguin, le groseiller rouge, le cassis se développent-ils facilement...

Tout type de conifère, par contre, est à déconseiller au bord de l'eau : ces espèces provoquent une acidification excessive du milieu, une ombre permanente et trop importante, de plus leur enracinement superficiel laissera la berge vulnérable à l'érosion. Cette pratique est d'ailleurs interdite jusqu'à 6 mètres de la berge.

berges, assurer un milieu de transition entre la terre et l'eau, et améliorer grandement la qualité écologique de votre environnement.

Plusieurs plantes peuvent être installées en pied de berges. Citons en quelques-

unes : l'Iris jaune, plante pérenne à bulbe à la belle floraison jaune, le Populage des marais, la Véronique des ruisseaux, le phragmite, la massette, ...

A mi-berge, d'autres plantes sont mieux adaptées : la Valériane officinale, la Salicaire, la Reine des prés, la Lysimaque, ...

Dans les quelques mètres qui prolongent la berge, il est conseillé de ne faucher qu'une ou deux fois par an la pelouse afin de lui laisser un aspect plus naturel.

Que dit la loi ?

Le cours d'eau est un bien commun. Selon la loi, le lit et les berges sont propriétés de l'administration gestionnaire du cours d'eau tandis que la rive (à partir de la crête de berge) est propriété du riverain. Des règles existent en matière de travaux aux cours d'eau et leurs abords. Le propriétaire riverain doit en outre laisser une bande libre d'accès le long de l'eau pour le gestionnaire. Enfin, l'usage des herbicides est interdit au bord des cours d'eau (sur les berges) en raison de leur grande toxicité vis-à-vis du milieu aquatique et de l'environnement en général.

Pour en savoir plus

"La rivière, milieu vivant", Gisèle Verniers (Ministère de la Région wallonne, 2005)

(gratuit, tél : 081/33 51 80)

"Entretenir les cours d'eau et l'habitat des poissons", E. Dupont - Ministère de la Région wallonne, 1998 (gratuit, tél : 081/33 51 80)

"Votre jardin au naturel", Bureau CIR-CAETE, (Ministère de la Région wallonne, 1995)

(gratuit, tél : 081/33 51 80)

"Aménagement écologique des berges des cours d'eau : techniques de stabilisation", Gisèle Verniers- GIREA, (Presses universitaires de Namur, 1995)

"Code de bonnes pratiques du riverain : la rivière et nos déchets", Contrat de rivière Dyle et affluents (gratuit, tél : 010/62 10 53)

Que faire des déchets organiques ?

En abandonnant les déchets organiques (déchets de tontes, branchages) au fond du jardin, ou même sur la berge, on asphyxie la végétation en place, avec le risque de déstabiliser la berge. Ce type de comportement favorise aussi la prolifération des orties qui ont la particularité de tirer profit de tout enrichissement du milieu en matières organiques...

L'alternative est de valoriser ces déchets verts par un compostage bien mené ou de les acheminer au parc à conteneurs.

PORTRAIT

Eddy Claude, naturaliste, animateur-directeur du foyer culturel de Perwez

Comment vous est venue votre passion pour la nature ?

A 13 ans, j'ai créé "ma" première association nature tout en me passionnant pour le développement rural. Très vite, j'ai compris que la conservation du patrimoine devait être liée aux activités sociales, culturelles et économiques de la région. Cette prise de conscience m'a orienté vers l'animation culturelle plutôt que vers une profession liée au patrimoine naturel ou historique.

Quels sont les sites naturels "incontournables" en Gette ?

Les fonds de vallée en général recèlent la plupart des sites naturels intéressants de la région. C'est là, en effet, que nous rencontrons les zones humides et bocagères riches en diversité naturelle et paysagère. Le contrat de rivière permet d'arrêter une politique globale de préservation de ces zones. Il y a, bien sûr, des sites plus importants comme les prairies à orchidées de Folx-les-Caves, le site de la Jaucière à Orp ou encore la zone des sept Fontaines à Grand-Hallet, pour la vallée de la Petite Gette. Pour le bassin de la Grande Gette, citons la zone marécageuse située entre Wastines et Opprebais, les marais de Saint-Rémy Geest et de Zétrud-Lumay, la prairie à orchidées de Bomal.

Quelles sont vos implications à titre personnel ?

En dehors de mon travail d'animateur-directeur au Foyer Culturel de Perwez où j'essaie de relayer les divers projets de développements régionaux, je collabore à divers projets qui touchent au patrimoine et au développement de la région. Notamment à Orp-Jauche, où je suis conservateur de la Réserve naturelle du Paradis. Dans cette commune, on développe avec le musée archéologique un projet de centre de visite pour découvrir l'évolution du monde rural. Ce projet touristique et éducatif a pour objet de montrer les mécanismes qui ont présidé à l'élaboration de notre région et de comprendre les enjeux de son développement. Un vaste programme qui met en interaction directement ou indirectement plusieurs associations, institutions et pouvoirs publics.

Quel est l'apport des personnes impliquées dans la conservation du patrimoine au contrat de rivière ?

Les amis de la nature et du patrimoine possèdent souvent une compréhension des milieux, du paysage et des sites à conserver. Ils peuvent surtout apporter une expertise à la gestion globale des espaces ruraux. La gestion active du patrimoine, qu'il soit bâti ou

naturel, doit être pleinement intégrée au développement territorial et tenir compte des enjeux sociaux et économiques qui président à ce développement. Le contrat de rivière, à côté d'autres plans de développement, comme les différents CLDR ou Leader +, vont dans ce sens.



L'animateur-directeur culturel Eddy Claude se passionne pour la conservation du patrimoine et le développement rural. Photo: C.R. Gette



De bas en haut : ide mélanotte et gardon
pêchés dans l'Orbais à Dongelberg.
(Photo CR Gette)

Lavons naturel !



Les produits naturels ont une réelle efficacité
sur les lessives courantes.
(Photo CR Gette)

Beaucoup de poissons, quelques surprises !

Durant les mois de septembre et octobre, une équipe de l'ULg a sillonné les principaux cours d'eau du bassin de la Gette. Objectif ? Recenser les poissons vivant dans les rivières. La comparaison avec des résultats précédents (1995 et 1980) permet d'ores et déjà de tirer un certain nombre de conclusions.

L'équipe a utilisé la méthode de la pêche électrique. Cette méthode consiste à attirer les poissons vers une électrode grâce à un faible courant électrique. Ils sont

ensuite comptés, pesés et mesurés avant d'être relâchés vivants dans la rivière.

Sur les 9 stations explorées, 5415 poissons et appartenant à 19 espèces ont été trouvés. Il s'agit pour la plupart d'espèces indigènes. Les plus abondantes sont la loche franche, l'épinoche, le gardon et le goujon.

Une dizaine d'autres tronçons seront prospectés d'ici la fin de l'année par la Région wallonne dans de plus petits ruisseaux du bassin.

La plupart des produits de lessive vendus sur le marché sont composés de substances de synthèse : les tensioactifs (en remplacement des traditionnels savons), les phosphates (agents anticalcaires), les parfums et des colorants artificiels. Ces substances, en arrivant dans nos rivières, les polluent d'autant plus que leur biodégradabilité est faible.

Nous pouvons choisir les produits les moins nocifs et pour cela nous référer à une règle simple : les substances issues des plantes font partie du cycle naturel. La nature possède également les moyens de leur dégradation, qui sera en l'occurrence relativement rapide et complète. Ainsi, trouve-t-on dans le commerce des poudres sans phosphates (ceux-ci sont remplacés par des zéolithes ou du citrate de sodium, moins dommageables pour l'environnement) : des lessives à base de substances végétales (vendues principalement dans les magasins de produits biologiques). L'idéal est de pouvoir cumuler les deux.

Ces produits naturels ont une efficacité amplement suffisante pour les lessives courantes. Bien entendu, ils ne lavent pas "plus blanc que blanc". Mais ne faut-il pas réserver les produits les plus agressifs seulement pour les cas difficiles, et donc les utiliser en petite quantité (spray détachant, poudre blanchissante uniquement pour votre lessive de blanc, adoucissant pour les essuies de bain, par exemple) ? Pour plus d'informations sur ce thème : le site du Réseau écoconsommation : www.ecoconso.be

La Grande Gette : des résultats contrastés

Sur la Grande Gette à Bomal et Jauchelette, on a décelé un grand nombre de loches franches et d'épinoches (plusieurs centaines) ainsi que des goujons et des truites (fario et arc-en-ciel). Sur l'Orbais à Dongelberg, on a également recensé beaucoup de loches franches ainsi que de l'ide mélanotte, du gardon, de la perche et une épinoche. Les résultats pour la partie amont de la Grande Gette sont en amélioration par rapport à la situation de 1980.

La partie aval, par contre, a donné de moins bons résultats. Seuls 19 poissons (épinoches et gibèles) ont été pêchés sur la Grande Gette à Jodoigne pour 38 en 1980. La situation est légèrement meilleure en aval du barrage à Zétrud-Lumay : 240 poissons y ont été recensés (loches franches, épinoches, un brochet, un gardon et une truite fario) même si plusieurs espèces y ont disparu depuis 1995. Une pollution chimique pourrait être la cause de ces mauvais résultats.

La Petite Gette : masse et diversité

Sur la Petite Gette, à Folx-les-Caves, aucun poisson n'a été trouvé. Un peu plus bas, au moulin de Jauche-la-Marne, pas moins de 2700 épinoches ont été pêchées ! Des épinoches, des truites, des goujons, carpes, tanches, gibèles et pseudorasbora ont été recensés sur le Ruisseau de Henri-Fontaine à Petit-Hallet. La situation s'améliore en aval avec 290 gardons, des loches franches, goujons, épinoches, perches, vairons et truites sur la

Petite Gette à Opheylissem (avant le domaine provincial) et pas moins de 747 poissons appartenant à 15 espèces près de la Maison communale à Neerheylissem. La quantité et la diversité des poissons s'améliore donc quand on descend le cours d'eau. A Hélicine, les résultats sont très nettement meilleurs qu'en 1980 (quelques truites arc-en-ciel et épinoches). Probablement grâce à une certaine amélioration de la qualité des eaux et aux repeu-

"Les Remous de la Gette" est une publication du Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage 25.000 exemplaires. Trimestriel. Rédaction : Sylvie Anciaux, Jean-Marie Tricot. Cartographie : Jean Cayron. Coordination : Corinne Le Brun. Graphisme : Alain Sauvage. Imprimeur : European Graphics. Réalisé avec le soutien de l'ASBL Culturalité en Hesbaye brabantonne. Tél.: 010/62 10 53 Fax: 010/61 57 42 Mail: contrat.riviere@cbbw.be